Audit Etudes et Conseils

SOCIETE INSCRITE A LA COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SOCIETE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

CENTRE DE FORMATION MUNICIPAL

15 allée Nelson Mandela
93290 TREMBLAY EN FRANCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

CENTRE DE FORMATION MUNICIPAL
15 allée Nelson Mandela

93290 TREMBLAY EN FRANCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'assemblée générale du CFM

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CFM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Principes généraux » de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif à l'incidence de la première application du règlement ANC 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures

d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Levallois-Perret, le 8 septembre 2026

AUDIT ETUDES ET CONSEILS
Représenté par Vincent LEGEAI
Commissaire aux Comptes



COMPTES ANNUELS

CENTRE DE FORMATION MUNICIPAL- Boutique Club Emploi
15 AV NELSON MANDELA
93290 TREMBLAY-EN-FRANCE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025
0149636998

BILAN

Actif

Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	36 102	34 035	2 067	7 694
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles	122 934	103 865	19 069	29 796
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	544		544	544
Total I	**159 579**	**137 900**	**21 679**	**38 034**
Stocks et en-cours				
Avances, acomptes versés sur commandes				2 373
Créances				
Créances reçues par legs ou donations				
Créances clients., usagers et comptes rattachés	45 104		45 104	43 769
Autres créances	984 075		984 075	1 253 334
Charges constatées d'avances	14 337		14 337	13 439
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	**42 851**		**42 851**	**375 158**
Total II	**1 086 368**		**1 086 368**	**1 688 073**
Frais d'émission des emprunts III				
Primes de remboursement des obligations IV				
Ecart de conversion et différences d'évaluation (actif) V				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	**1 245 947**	**137 900**	**1 108 047**	**1 726 107**

Rubriques	Montant brut	Montant net N
Engagements reçus		
Legs nets à réaliser :		
Acceptés par les organismes stat. compétents ; Autorisés par l'organisme de tutelle ;		
Dons en nature restant à vendre.		

BILAN

Passif

Rubriques	Montant net N	Montant net N-1
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise statutaires		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	408 606	237 783
Excédent ou déficit de l'exercice	(75 722)	170 823
Situation nette (sous total)	**332 884**	**408 606**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	42	3 694
Provisions réglementées		
Total I	**332 926**	**412 301**
Fonds dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donation		
Fonds dédiés		
Total II		
Provisions		
Provisions pour risques	3 784	2 605
Provisions pour charges	27 573	44 886
Total III	**31 358**	**47 491**
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Instruments financiers à termes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	157 724	192 844
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	98 990	133 999
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	487 049	939 473
Total IV	**743 763**	**1 266 316**
Ecart de conversion et différences d'évaluation (passif) (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	**1 108 047**	**1 726 107**

COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	Montant N	Montant N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Vente de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	65 475	122 389
dont parrainages		
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	957 421	1 131 384
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, et provisions	17 312	10 000
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	2	78
Total (I)	**1 040 210**	**1 263 851**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	304 632	273 663
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	34 011	28 490
Salaires et traitements	551 992	556 534
Cotisations sociales	206 999	213 574
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	18 080	17 358
Dotations aux provisions	1 179	5 529
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Report en fonds dédiés		
Autres charges	584	397
Total (II)	**1 117 478**	**1 095 545**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**(77 268)**	**168 305**
PRODUITS FINANCIERS		
Participations		
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 545	2 518
Reprises sur provisions, et dépréciations		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total (III)	**1 545**	**2 518**

CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total (IV)		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**1 545**	**2 518**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	**(75 722)**	**170 823**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations		
Total (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total (VI)		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Participation salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	**1 041 756**	**1 266 367**
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**1 117 478**	**1 095 545**
EXCEDENT OU DEFICIT	**(75 722)**	**170 823**

Rubriques	Montant N	Montant N-1
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature	91.464	
Bénévolat		
MONTANT TOTAL DES RESSOURCES	**91.464**	
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	69.995	
Prestations en nature	21.469	
Personnel bénévole		
MONTANT TOTAL DES EMPLOIS	**91.464**	

L'association Centre de Formation Municipal / Boutique Club Emploi (CF/BCE) a pour vocation :

- De fournir toutes les informations sur le dispositif existant et de sensibiliser la population aux nécessités de formation,
- De mettre en place des actions de formation diverses en direction (suivi, accompagnement, orientation)
    - Des jeunes
    - Des demandeurs d'emploi
    - Des salariés ;

  Soit : tout public

- De développer toute action permettant de promouvoir la formation et l'emploi

Les statuts ont été modifiés le 12/02/2009.

L'association sise au 13, Allée Nelson Mandela – 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE

Tous les services rendus aux usagers sont totalement gratuits.

L'association, pour réaliser les accompagnements :
- Dispose 3 espaces (4 Salles, 9 bureaux, 34 PC informatique Fixe + 12 PC portable + 8 imprimantes, 3 photocopieurs, 6 scan), 1 poste de travail dédié pour chaque salarié,
- A 15 salariés, 1 ou 2 services civiques (par an).

Elle ne fait pas appel à la générosité du public ni de bénévoles, dans le cadre du volontariat, le CFM/BCE accueille des personnes en services civiques.

Les ressources de l'association se décomposent :

- Générosité du public	:	0
- Mécénat	:	0
- Ventes et prestations de services	:	65.475
- Concours publics et subventions d'exploitation	:	957.421
- Contributions volontaires : prestations en nature	:	91.464

Les contributions ne sont pas comptabilisées dans les comptes de l'association, compte tenu, que toutes les informations ne sont pas récupérées auprès des services de la Ville (délai de réponses).

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION

Principes généraux

L'exercice clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général, ainsi que du règlement 2018-06 de l'ANC homologué par arrêté ministériel du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissements des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, selon les principes suivants :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Règles de prudence et sincérité des comptes.

Ce nouveau règlement a eu un impact sur la présentation du bilan et du compte de résultat pour les exercices 2025, notamment 2024, qui a été modifié postérieurement aux comptes présentés lors de l'assemblée générale 2025.

Impacts : 448200 – Produits à recevoir ; ce compte apparaissait jusqu'alors au passif du bilan (en tant que charges fiscales sur provisions congés payés) et à présent, il est à l'actif du Bilan.

Les charges et produits exceptionnels ont également été reclassés en produits et charges d'exploitation (principalement quote-part de subventions virée au compte de résultat reclassée en « 74 : subventions d'exploitation »).
Les amendes pénales, fiscales, les pénalités sur marchés, les subventions accordées, reclassées également en charges d'exploitation.
Ces changements ont eu un impact sur les résultats d'exploitation et exceptionnel.

Beaucoup de comptes (67-77, etc.) ont été reclassés en exploitation faisant à présent partie de l'exploitation normale de l'association et seuls certains éléments vraiment à titre EXCEPTIONNEL seront comptabilisés sur des comptes exceptionnels.

Les comptes de transferts de charges ont été supprimés et réaffectés soit en chiffre d'affaires (Prestations de services), soit en diminution de la masse salariale, s'il s'agissait de remboursements de salaires, soit en autres produits d'exploitation (indemnités d'assurance).

Ces reclassements ont eu aussi un impact sur le total des produits et des charges.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Permanence des méthodes
Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

A. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

B. Amortissements

Les immobilisations incorporelles sont amorties en linéaire sur 1, 2 et 4 ans.
Les immobilisations corporelles sont amorties en linéaire sur 1, 2, 3, 5, 10 ans

C. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu, en fonction du risque encouru.

D. Fonds Associatifs

Rubriques	Montant début exercice	Affectation du résultat	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	237 783		170 823		408 606
Excédent ou déficit de l'exercice	170 823		(75 722)	170 823	(75 722)
Situation nette	**408 606**		**95 101**	**170 823**	**332 884**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	3 694			3 652	42
Provisions réglementées					
TOTAL	**412 301**		**95 101**	**174 475**	**332 926**

E. Subventions d'équipements

Elles sont reprises au même rythme que les amortissements des biens subventionnés.

F. Les charges à payer et produits à recevoir

Ils sont constatés toutes taxes.

F. Honoraires du Commissaire aux comptes

Il a été versé en 2025, 5.040€ d'honoraires au titre du contrôle de l'année 2024.

G. Subventions de fonctionnement

Les subventions accordées, au C.F.M, ont été prises en compte sur l'exercice 2025, toutefois, plusieurs conventions sont assorties d'une clause résolutoire et ne seront acquises définitivement qu'à la production de documents administratifs fournis systématiquement, telles que :

- Les conventions du Département, la « conduite vers l'emploi : CVE », le dispositif « femmes d'actions », femmes « I.A.E » investies engagées, « être à l'aise dans mes recherches », parcours des séniors « PAES », DDALEEP « Du Diplôme à L'Emploi Egalité Professionnelle », Un Projet Une Solution, At'Numérique,
- La Préfecture de Seine-Saint-Denis cofinance les dispositifs « à l'aise dans mes recherches, du Diplôme à l'Emploi, des séniors, « droit en action », « Défit Sport », « C.V.E », finance le parcours « Cité de l'Emploi »,
- La Préfecture de la Région Ile-de-France pour « l'accompagnement professionnel des Jeunes »,
- F.S.E finance le dispositif « Trajectoire Emploi »,
- La Région Ile-de-France, pour les dispositifs « Jeunesse et promesse républicaine »,

L'association a également perçu des subventions :
- Le C.D.C Habitat et Vilogia dans le cadre du développement urbain,
- France Service C.D.C dans le cadre du numérique,
- Fondation de France BNP pour l'action « Projet Banlieues ».

H. Engagement de la Ville

La Ville de Tremblay-en-France a versé une subvention de fonctionnement de 370.000€ comme en 2024.

La Ville met aussi un ensemble de moyens à disposition :

- Des locaux (trois boutiques, eau, électricité, entretien),
- Fournitures diverses (imprimerie, photocopies, administratives),
- Affranchissements,
- La mise à disposition de deux agents.

Ces moyens mis à disposition figurent sur le tableau page 5 « Etat évaluation des contributions volontaires en nature ».

Les sommes sont issues des factures fournisseurs de la Ville, et ont été fournies par les agents en charge de leur secteur (fluides, communication, R.H, etc.).
La quote-part de l'assurances est calculée en fonction de la superficie en m2 du bien mis à disposition par la totalité du patrimoine assuré par la Ville.

Le montant du loyer est calculé en fonction du prix moyen du m2 de locaux professionnels sur le site seloger-bureaux-commerces.com, sur 2025, soit en moyenne 11.33€ et pour 2024 (moyenne des années 2023 et 2025) soit 11.02€.
Le point Personnel comptabilité, est la quote-part du salaire des agents assurant les paies, la comptabilité, bilan de l'association.

Les informations non « récupérées » de certains services de la Ville de Tremblay-en-France ont engendré des variations entre 2024-25 ».

I. Engagements de retraite

Montant de l'indemnité de départ à la retraite au 31/12/2025 : 27.573€, a été réajusté et diminué par rapport aux années précédentes ; la précédente formule utilisée surestimait la provision.

ANNEXE

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Immobilisations

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	36 102			36 102
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel				
Installations générales, agencements et divers	432			432
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique et mobilier	120 777	1 725		122 502
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles	121 209	1 725		122 934
Participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	544			544
Total des immobilisations financières	544			544
TOTAL	**157 854**	**1 725**		**159 579**

Situation et mouvements de l'exercice des amortissements techniques (ou venant en diminution de l'actif)

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	28 408	5 627		34 035
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions inst. générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et divers	3	43		47
Matériel de transport				
Mat de bureau et informatique, mobilier	91 409	12 409		103 818
Emballages récupérables et divers				
Total des amortissements sur immobilisations corporelles	91 412	12 453		103 865
TOTAL	**119 820**	**18 080**		**137 900**

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Provisions réglementées

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL				

Provisions pour risques et charges

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pertes sur contrats				
Provisions pour pensions et obligations similaires	44 886		17 312	27 573
Provisions pour restructurations				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour remise en état				
Autres provisions pour risques et charges	2 605	1 179		3 784
TOTAL	**47 491**	**1 179**	**17 312**	**31 358**

Provisions pour dépréciation

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL				
TOTAL GÉNÉRAL	**47 491**	**1 179**	**17 312**	**31 358**

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

Etat des créances

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	544		544
Total de l'actif immobilisé	544		544
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	45 104	45 104	
Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	803	803	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 023	7 913	3 109
Etat – Impôts sur les bénéfices			
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée			
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés	21	21	
Etat – Divers	972 228	157 061	815 167
Groupes et associés			
Débiteurs divers			
Total de l'actif circulant	1 029 179	210 903	818 276
Charges constatées d'avance	14 337	14 337	
TOTAL	**1 044 060**	**225 240**	**818 820**

Etat des dettes

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des organismes de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	157 724	131 075	26 649	
Personnel et comptes rattachés	33 205	33 205		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	52 351	52 351		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	13 434	13 434		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	487 049	487 049		
TOTAL	**743 763**	**717 114**	**26 649**	

PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Immobilisations financières	
- Créances rattachées à des participations	
- Autres immobilisations financières	
Créances	
- Créances clients et comptes rattachés	16 101
- Autres créances	7 109
dont avoirs à recevoir	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
TOTAL	**23 210**

Autres créances : - Personnel, produits à recevoir 345.76
- Organismes Sociaux, IJSS 7 088.04
- Etat, Produits à recevoir 21.23

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan suivants :

Rubriques	Montant
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86 412
Dettes fiscales et sociales	50 161
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	**136 573**

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Rubriques	Charges	Produits
Subvention Préfecture Projet " Confiance Emploi "		400.000
Subvention FSE "Emploi Département "		174.099
Fondation JAE Pass Avenir + Transférence	67	
Assurance Courtage	2.740	
Abonnement La Gazette	450	
Himytech Contrat de maintenance	11 080	
TOTAL	**14 337**	**487 049**

VENTILATION DE L'EFFECTIF DE L'ASSOCIATION

Par effectif salarié, on entend l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunérées directement par l'association.

Par personnel mis à disposition, on entend personnel intérimaire et le personnel détaché ou prêté par l'association.

Rubriques	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Ingénieurs et cadres	3	1
Agents de maîtrise et techniciens	12	
Employés		1
Ouvriers		
TOTAL	**15**	**2**

Dont 1 Agent de la Ville de Tremblay-en-France mis à disposition pendant 1 mois